

**10 Faits divers & Justice**

**Incendie au beach d'Acaé**

**Du matériel sensible de la société Satram réduit en cendres**

SCOM  
Libreville/Gabon

UN violent incendie s'est déclaré, hier après-midi, au beach d'Acaé. Il a fallu deux bonnes heures aux sapeurs-pompiers, pour venir à bout des flammes, qui ont essentiellement détruit du matériel sensible, appartenant à la Société d'amarrage et de transit maritime (Satram). Bilan : deux tractopelles et des tuyaux utilisés dans les activités de dragage sont partis en fumée. Aucune perte en vie humaine n'est à déplorer.

Selon les témoignages, c'est vers 16 heures, que les flammes sont parties du site de stockage des tuyaux permettant à la Satram d'aspirer du sable de mer. A la vue des flammes les voyageurs, notamment, qui attendent d'embarquer sur un navire affrété pour Port-Gentil sont pris de panique. S'en suivent rapidement de grosses détonations qui créent la débânde les agents de Satram et de la Compagnie de navigation intérieure (CNI) qui partagent le site. Alertés, les sapeurs-pompiers basés à Owendo arrivent sur les lieux, en l'espace de quelques minutes. De 16 heures à 18 heures, les soldats du feu vont livrer une rude bataille contre le feu en déployant tout leur savoir-faire leur permettant de prendre le dessus sur les flammes.



Photo : D.R

Un instantané de l'incendie



Photo : SCOM

Une partie du matériel de Satram partie en fumée.

Malgré leur promptitude, deux tractopelles et des câbles de dragage partent en fumée. Le premier constat dressé par les enquêteurs indique que cet incendie serait le fait du stockage, en vrac, des matériaux assez sensibles, donc inflammables, sur le site. La sensibilité de ces matériaux aurait d'ailleurs considérablement

retardé les opérations. Informé de la situation, le directeur général de l'Office des ports et rades du Gabon (Oprag), Rigobert Ikambouyat Ndeka, s'est immédiatement rendu sur le lieu du sinistre. Face à la presse, il a insisté sur le fait que le caractère spectaculaire de l'incendie est dû à la nature des produits, à base

desquels les tuyaux de dragage de Satram sont fabriqués. "Il s'agit d'un matériel conçu à partir des produits d'hydrocarbure", précise-t-il. Tout en rappelant que l'intervention des soldats du feu s'est faite, après l'entame du processus de sécurité appliqué sur tous les sites portuaires. D'après le DG de l'Oprag,



Photo : SCOM

Les sapeurs-pompiers sont promptement arrivés sur le site.



Photo : SCOM

Le DG de l'Oprag, Rigobert Ikambouyat-Ndeka, se veut rassurant sur l'application des mesures de sécurité.

l'autre difficulté rencontrée par les sapeurs-pompiers réside dans le fait que les flammes se sont très vite propagées entre les conteneurs. Aussi, a-t-il fallu d'abord les déplacer, à l'aide des grues, de sorte à mieux traquer les derniers foyers du brasier. "Il n'y a pas eu de perte en vie humaine car, la procédure de sécurité a

été respectée à la lettre. Nous déplorons toutefois d'importants dommages matériels enregistrés par la Satram", souligne M. Ikambouyat Ndeka. Pour qui, cet événement permettra de renforcer davantage la sécurité sur les sites portuaires. Et d'accentuer la coopération avec les forces d'intervention rapide.

**Production de faux documents à Moanda**

**Des faussaires en écriture sous les verrous**

SCOM  
Libreville/Gabon

UNE association de malfaiteurs spécialisée dans la production de faux documents d'état-civil vient d'être démantelée par les éléments du commissariat central de police de Moanda. Bonaventure Lengnongo, Gabonais, 44 ans, entrepreneur de son état, en serait cerveau présumé. En sont membres, A. C., 57 ans, et O. C. S., 20 ans, tous deux Maliens, L. C. M. N., 49 ans, Congolaise, J. A., 24 ans, D. B. M. N., 26 ans, informaticien, et J. L. M., 58 ans, une personnalité politique de Moanda, tous les trois Gabonais. C'est le 26 décembre 2016 que la police a découvert le pot aux roses. Ce jour-là, deux individus, J. A. et O. C. S., se présentent, munis de leurs "pièces d'état civil" à la Direction des enquêtes de la Sûreté urbaine du

commissariat de police de Moanda, pour se faire établir des cartes d'identité nationale. Mais, les policiers ont des doutes sur l'authenticité des documents qui leur sont présentés. Interrogé sur leur origine, l'Ouest-Africain oriente les limiers chez son père A. C. Pendant son audition ce dernier affirme que c'est Bonaventure Lengnongo qui lui aurait fourni ces papiers à palabres. Dans son récit, le Malien affirme que l'entrepreneur gabonais l'aurait approché et l'aurait proposé de fournir à son fils et à lui-même des pièces d'état civil gabonaises moyennant 600 000 francs pour ce service. Il reçoit séance tenante une avance de 350 000 francs. Grâce à une enquête de voisinage, les policiers ne tardent pas à découvrir les liens qui existent entre l'homme d'affaire gabonais et J. A., le pseudo policier chargé de contacter des expatriés désireux d'obtenir



Photo : D.R

L'entrepreneur gabonais a été neutralisé à Libreville, où il avait trouvé refuge.

des Cartes nationales d'identité et autres récépissés qui y sont liés. **DÉTENTION PROVISOIRE** Et une certaine L. C. M. N., Congolaise qui servait, elle aussi, de démar-

queur entre les expatriés désireux d'obtenir la nationalité gabonaise et Bonaventure Lengnongo. Ce dernier se serait présenté aux "clients" comme un magistrat en fonction au

tribunal de Franceville. Mieux, il agirait sous la protection des personnalités politiques très influentes de la province du Haut-Ogooué. Parmi les complices, il y a également le propriétaire d'un cybercafé, D. B. M. N. C'est lui qui était chargé de la falsification des documents (certificats de nationalité et actes de naissance). Tandis que J. L. M., un haut cadre de la municipalité, s'occupait de la légalisation des faux documents que lui apportait son cousin Bonaventure Len-

gnongo. Une fois après avoir grugé nombre de Congolais, Tchadiens et Maliens, Bonaventure Lengnongo s'est évanoui dans la nature. Cette cavale vient de prendre fin, avec son arrestation par les éléments de la direction chargée de l'établissement des CNI à Libreville. Les délits de faux et usage de faux, complicité de faux et défaut de carte de séjour ont été requis par le procureur de Franceville, pour placer les mis en cause en détention à la prison de Franceville.

**Dernière minute**

**Trafic de drogue/2 kg de cocaïne saisis à l'aéroport Léon Mba.**

LES agents des Douanes ont saisi, hier, à l'aéroport Léon Mba, 2 kg de cocaïne, dans les bagages d'une ressortissante vénézuélienne. Nous y reviendrons.

**Incendie/Une maison consumée à Nzeng-Ayong.**

UNE maison a été consumée par les flammes, hier dans l'après-midi, à Nzeng-Ayong, dans le sixième arrondissement de Libreville. Aucune perte en vie humaine n'a été signalée. Nous y reviendrons.